

Convention de partenariat entre le ministère de la Culture et le ministère de la Communauté marocaine à l'étranger

Le ministère de la Culture et le ministère de la Communauté marocaine résidant à l'étranger ont signé mercredi 24 novembre 2010 une convention de partenariat portant sur la valorisation de l'action culturelle destinée aux MRE. Le document signé par MM. Bensalem Himmich, ministre de la Culture et Mohammed Amer, ministre de la Communauté marocaine résidant à l'étranger indique que les deux départements s'engagent en vertu de ladite convention à mettre sur pied des mécanismes d'action commune et à coordonner leurs actions en vue de répondre aux besoins et aspirations des MRE en matière de culture, à faire connaître le talent et créativité de cette communauté et à développer avec celle-ci des canaux de communication par le biais de la culture et des arts.

Ainsi, Il s'agira notamment

- de promouvoir la culture marocaine auprès des MRE (histoire, civilisation, patrimoine, arts, lettres...),
- de soutenir activement les centres culturels marocains à l'étranger qui seront sous peu opérationnels, et ce, à travers l'équipement, la programmation, l'animation...,
- d'organiser des activités culturelles à, l'étranger (journées culturelles, expositions, caravanes culturelles itinérantes...),
- de mettre en relief auprès des MRE la dynamique qui se crée au niveau culturel et artistique et d'instaurer à leur adresse des mécanismes d'accompagnement à l'intérieur du Maroc, notamment pour ce qui est de l'accès aux musées et espaces culturels.

Le dernier volet de la convention stipule qu'une commission permanente de supervision et de suivi sera créée et se réunira deux fois par an ou davantage si le besoin se fait ressentir. A souligner également que MM. Himmich et Amer tiendront sous peu un point de presse pour sensibiliser l'opinion publique quant aux différents aspects liés à cette convention, en particulier la programmation concrète des actions prévues.